



**PROJET**

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS**

**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**VEXIN NORMAND**

Période contractuelle : 2018-2021

## SOMMAIRE

<b>Préambule :</b>	p.3
<b>Fiche 1 :</b> Caractéristiques administratives du Lieu d'Accueil Enfants Parents	p.4
<b>Fiche 2 :</b> Caractéristiques fonctionnelles du Lieu d'Accueil Enfants Parents	p.5-6
<b>Fiche 3 :</b> État des lieux du territoire	p.7
<b>Fiche 4 :</b> Projet du Lieu d'Accueil Enfants Parents	p.8
<b>Fiche 5 :</b> Suivi et bilan d'activité au 31 décembre	p.9 à 13
<b>Fiche 6 :</b> Analyse de l'activité au 31 décembre	p.14

## ANNEXES

<b>Annexe 1 :</b> Note méthodologique relative à l'élaboration, au bilan et à l'évaluation des projets Laep	p.15-16
<b>Annexe 2 :</b> Exemples de questions évaluatives	p.17
<b>Annexe3 :</b> Exemple de charte de l'accueillant	p.18
<b>Annexe4 :</b> Fiche Mission Superviseur du LAEP Vexin Normand	p.18

## Préambule

Reconnus comme des lieux particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les très jeunes enfants, les lieux d'accueil enfants-parents (Laep) sont soutenus par la branche Famille depuis 1996. La mise en œuvre d'une approche de l'accompagnement précoce de la fonction parentale basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social se trouve confortée.

Les Laep sont des vecteurs de solidarité sociale et répondent à un besoin de ré-assurance des parents au cours de la période de la petite enfance.

Les Laep, comme les relais assistants maternels (Ram), ne sont pas soumis au décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Dès 1996, le bénéfice de la prestation de service a été conditionné à la formalisation d'un projet.

La Circulaire 2015-011, précise les nouvelles modalités de financement de la prestation de service et présente un référentiel national d'activité.

Quelques principes :

*Le Laep doit être ouvert à tous et respecter le principe de neutralité et les conditions de fonctionnement et d'encadrement.*

*Il est un espace convivial où les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans inscription.*

*L'accueil de l'enfant se fait en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil. . La participation doit être basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité, ou une participation modique.*

**Fiche 1 : Caractéristiques administratives du Lieu d'Accueil Enfants  
Parents**

**Responsable administratif/gestionnaire du Laep :**

Le LAEP Vexin Normand sera géré par la Communauté de communes du Vexin Normand

Nature juridique : EPCI

Adresse : 5 Rue Albert LEROY BP 39 27140 Gisors

Téléphone : 02 32 27 89 50

Fax : 02 32 2 7 89 49

**Référents du LAEP Vexin Normand :**

Pilotage : Maillard Florence (Cdc Vexin Normand)

Adresse mail : [florence.maillard@ccvexin-normand.fr](mailto:florence.maillard@ccvexin-normand.fr)

Coordination : Séné Delphine et Legré Céline (Centre Social Paul Eluard – CCAS de Gisors)

Adresses mail : [centre-social@mairie2-gisors.fr](mailto:centre-social@mairie2-gisors.fr); [delphine.sene@mairie2-gisors.fr](mailto:delphine.sene@mairie2-gisors.fr);  
[celine.legre@mairie-gisors.fr](mailto:celine.legre@mairie-gisors.fr)

**Nom du Lieu d'accueil enfants parents :** Laep du Vexin Normand

Adresses : Le LAEP Vexin Normand est mis en place sur deux sites :

Sur Gisors :

Au Centre Social Paul Eluard – Rue Fabre d'Eglantine – BP82 – 27140 GISORS

Tél : 02 32 27 57 06

Sur Etrepagny :

A la Communauté de communes Vexin Normand - site Etrepagny

3 rue Notre Dame de Vatimesnil 27150 ETREPAGNY

Tél : 02 32 55 02 22 / 06 76 19 17 90

**Date d'ouverture :** 2018

**Territoire couvert par le Laep :** Les villages de la Communauté de communes du Vexin Normand et les villages à 20 minutes autour de Gisors et d'Etrepagny

**Rappel du cadre de référence du projet Laep**

**Contrat Enfance et Jeunesse (Cej)**

**Projet Éducatif Local (PEL)**

**Projet Social de Territoire (PST)**

**Autre (veuillez préciser: .....**)

*Axe(s) prioritaire(s) retenue(s) :*

*Objectif(s) général(aux) :*

*Développer l'offre Petite Enfance sur le Territoire*

*Résultat(s) attendu(s) :*

*Question(s) évaluative(s) retenue(s) :*

## Fiche 2 : Caractéristiques fonctionnelles du Lieu d'Accueil Enfants Parents

### Description des locaux (*adaptés aux 0-6 ans*) :

#### Sur Gisors :

La salle dans laquelle sera mis en place le Lieu d'Accueil Enfants Parents se trouve au sein des locaux du Centre Social de Gisors (pôle famille de la Ville de Gisors). Celui-ci est situé dans le quartier des Bornes à Gisors.

La salle qui accueillera le Lieu d'Accueil Enfants Parents est une grande salle de 60 m<sup>2</sup> mutualisée. Dans celle-ci sont déjà organisés de l'accueil périscolaire 3-6 ans, et des ateliers du RAM et de la crèche familiale (0-3ans).

Cette salle est lumineuse, avec du parquet. Des tapis, de petites tables et de petites chaises sont déjà disposés dans la salle. Les jouets qui resteront à disposition durant l'accueil du LAEP seront ceux adaptés à la petite enfance. Les autres seront rangés et inaccessibles.

Du matériel complémentaire spécifique au LAEP sera installé lors de chaque accueil.

#### Sur Etrepagny :

Une salle d'activité de 48 m<sup>2</sup> est totalement dédiée au LAEP avec de nombreux rangements et un point d'eau.

Un espace accueil ainsi que des sanitaires et des bureaux (2 x 10 m<sup>2</sup>) sont également dédiés à ce projet. L'aménagement y sera pérenne.

#### Implantation du lieu :

- Local indépendant
- Local spécifique intégré dans
  - Un centre social : Centre Social Paul Eluard ([site de Gisors](#))
  - Autre : Locaux intégrés dans un pôle de service avec ludo-médiathèque, « adotek », Maison de Service Au Public ([Site d'Etrepagny](#))

#### Amplitude d'ouverture au public :

Nombre d'heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h-11h30			9h-11h30	9h-11h30	
Après midi						

Amplitude hebdomadaire : 7.5 heures

Amplitude annuelle : 7.5h\*36 semaines = 270 heures

Ouverture pendant les congés scolaires : non

## Heures de préparation et d'organisation :

Heures d'installation et de debriefing : 4h/semaine soit 144h

Nombre d'heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30-9h 11h30-12h30			8h30-9h 11h30-12h	8h30-09h 11h30-12h30	
Après midi						

Réunions d'équipe : 11 réunions par an (une fois tous les deux mois réunion d'équipe de 2h et une fois tous les deux mois réunion de supervision d'une heure et demie). Soit 6\*1.5h + 5\*2h (à multiplier par le nombre d'accueillants). Estimation à 190h.

Pilotage et coordination : estimé à 5h/semaine réparties entre le pilote (2h) et les coordinatrices (1h30 chacune). Soit 260 h car ces heures sont comptabilisés sur l'ensemble d'une année civile. (Cette estimation sera précisée après un an de fonctionnement)

Temps annuel : 594 h

### Condition d'accueil :

Age des enfants : 0-6 ans accompagné d'un adulte référent

Accueil libre et sans inscription : « On arrive quand on veut, on part quand on veut »

**Nombre d'enfants admis par séance** : Afin de garantir une qualité d'accueil et compte-tenu de la taille des pièces, 12 enfants accompagnés peuvent être accueillis simultanément. Le choix des horaires d'ouverture sur des matinées est adapté pour éviter l'horaire de sieste des plus petits et permet aux parents d'accompagner les plus grands à l'école le matin et de les récupérer pour le repas.

Les salles seront aménagées avec des espaces répondant aux besoins de chaque tranche d'âge.

### Modalités de participation des accueillis :

- Gratuité
- Participation financière
- Dimension symbolique

### Responsables du Laep :

Formation professionnelle initiale :

- Le pilote, Florence Maillard, Educatrice de Jeunes Enfants
- Les coordinatrices Delphine Séné, DESS Conception et Conduite de Projets en Inter médiation Sociale et Céline Legré, Psychologue

Statut :

- Le pilote et les deux coordinatrices sont titulaires de la fonction publique territoriale

Durée de travail hebdomadaire (durées estimées qui seront précisées après l'ouverture du LAEP):

- Le pilote est à 38 h 30 hebdomadaire dont la moitié du temps est consacré au RAM ex Cdc Gisors Epte Levrière et l'autre moitié à la direction de l'ensemble des actions petite enfance /enfance jeunesse dont 2 h 00 consacrées au LAEP

- Les coordinatrices sont à 37h30 hebdomadaire dont 1h30 consacrée au LAEP en dehors des temps d'accueil (soit 2 demi-journées par mois). Mme Legré est à mi-temps au Centre Social.

### Les accueillants du Laep :

Le groupe projet a choisi de mettre en place un groupe d'accueillants multi partenarial.

Durée de travail hebdomadaire (*dont Permanent ou Vacataire*) :

- Les mises à disposition des accueillants sont variables : entre 1 matinée par mois et 4 matinées par mois.

Structure		Qualification	Formation à la posture d'accueillant CAF-CNFPT
Accueillants mis à disposition par leur structure			
Centre Social CCAS de Gisors	Céline Legré	Psychologue	27-28 mars 2017
	Delphine Séné	Référente famille	27-28 mars 2017
Service Petite Enfance Ville de Gisors	Agnès Robert	Educatrice de jeunes enfants	26-27 janvier 2017
	Aline Lesueur	Adjoint d'animation	27-28 mars 2017
	Isabelle Lacour	ATSEM	9-10 janvier 2017
Communauté de communes Gisors Vexin Normand	Pascaline Legendre	Educatrice de jeunes enfants	22-23 juin 2017
	Marion Gagnière	Infirmière	A PREVOIR 2018
Centre Médico Psychologique Enfant Gisors Hôpital de Navarre	Caroline Guillon	Infirmière	A PREVOIR 2018
Protection Maternelle et Infantile Gisors Conseil Départemental de l'Eure	Blandine Pommeret	Infirmière	A PREVOIR 2018
Accueillants vacataires rémunérés			
Recrutement avant l'ouverture. Contact pris avec l'association Veni VEDI LUDI, l'Espace de Vie Sociale de Longchamps, la psychologue de la maison de santé d'Étrepagny, les autres LAEP du département		Ludothécaires, psychologues, animateurs, ...	A PREVOIR 2018 (2 ou 3)

+ Formation LAEP :  
enjeux et postures  
(CNFPT)  
5- 12-19-23 juin 2014

La pilote du projet a aussi effectué la formation à la posture d'accueillant les 27 et 28 mars 2017.

Une formation à l'écoute sera organisée dans l'année de l'ouverture du LAEP.

**Le superviseur :**

La fiche mission a été rédigée (annexe 4) : 5 interventions d'1h30 + temps de déplacement

**Personnel positionné sur les accueils :**

Nombre d'accueillants par séance :

- Deux accueillants seront présents par séance.
- Ils seront tournants et pour certains sur les deux sites. Un planning trimestriel sera mis en place.
- Un remplaçant sera prévu sur les plannings pour pallier les absences imprévues de dernière minute

### Fiche 3 État des lieux du territoire

#### Territoire :

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants se trouve sur la Communauté de communes du Vexin Normand (30721 habitants). Gisors (11370 habitants, 37 % de la population de la CdC) et Etrepagny (3900 habitants, 12,75 % de la population de la CdC) sont les deux villes de la Cdc Vexin Normand. Elles concentrent les principales infrastructures administratives, sportives et culturelles du territoire.

La Communauté de commune (et particulièrement la commune de Gisors) est située à la croisée de trois départements. Des parents des villages de l'Oise et du Val d'Oise seront donc aussi concernés par le LAEP.



#### Légende :

Bleu : Communes de l'EPCI Vexin Normand fin 2017

Rayé bleu : 5 nouvelles communes janvier 2018

Vert : Communes de l'Oise (différents EPCI)

Cercle rouge : champs d'action du laep – site Etrepagny (à moins de 20 mn du site)

Cercle Jaune : champs d'action du laep – site de Gisors (à moins de 20 mn du site)

Population située à moins de 20 mn de Gisors : 30000 habitants

Population située à moins de 20 mn d'Etrepagny : 15 000 habitants

### Nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le territoire

(La fusion des deux Communautés de communes n'étant effective que depuis Janvier 2017, aucune donnée statistique n'est disponible au niveau de la CdC Vexin Normand)

<i>En 2013 – Chiffres INSEE</i>	Nb enf 0-3ans	nb enf 0-5ans
Gisors	334	754
CdC Gisors Epte Levrière	593	1331
Etrepagny	132	277
CdC Etrepagny	474	979
<b>Total Vexin Normand</b>	<b>1067</b>	<b>2310</b>

<i>En 2015 - allocataires CAF</i>	Nb enf 0-2 ans	Nb enf 0-5 ans	Nb de familles avec enfants 0-5 ans
Gisors	398	812	622
CdC Gisors Epte Levrière	617	1262	970
Cdc Canton Etrepagny 2014	386	808	nc
<b>Total Vexin Normand</b>	<b>1003</b>	<b>2070</b>	

<i>En 2016 - allocataires CAF</i>		Nb enf 0-5 ans	
CdC Vexin Normand		2010	

### **État de lieux du territoire en lien avec la parentalité :**

Le territoire du LAEP comprend

- un multi accueil intercommunal de 40 places
- deux multi accueil communaux de 39 places au total
- 2 RAM itinérants intercommunaux
- un RAM communal
- une crèche familiale communale de 28 places
- une micro crèche privée de 10 places.
- Une micro crèche privée ouvrira ses portes en Janvier 2018 dans la Zac du Mont de Magny à Gisors.

Le Centre Social est le pôle famille de la Ville de Gisors. Il propose une permanence accueil écoute par une psychologue, des animations collectives familles (soirées, sorties, ateliers temps libre...) et est porteur de projets de soutien à la parentalité financés par le REAAP :

- Les ateliers des parents (« parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent » et « fratries sans rivalités »),
- Un groupe de parole de parents,
- Le cartable des parents avec le PRE

La Communauté de communes gèrera une ludomédiathèque (où seront les locaux du LAEP – site Etrepagny) qui ouvrira en Janvier 2018.

## **Diagnostic local identifiant les besoins repérés :**

### **Sur le site de Gisors (projet initialement porté par le CCAS de la ville de Gisors) :**

Un groupe de travail s'est réuni depuis novembre 2015, comprenant le Centre Social Paul Eluard service du CCAS de Gisors ; le Service Petite Enfance de la VILLE de Gisors ; le Service Petite Enfance de l'ex Cdc Gisors Epte Levrière; l'équipe territoriale CAF 27 ; le service PMI du Conseil Départemental de l'Eure; le CMP Enfant de Gisors de l'Hôpital Navarre.

Ce groupe de travail a échangé sur le diagnostic local (issu du diagnostic de territoire du Centre Social et du diagnostic du service petite enfance de la Ville).

#### 1 - Des indicateurs de fragilité concernant les familles

- Taux de familles monoparentales important et en augmentation sur Gisors
  - De nouvelles familles qui s'installent sur le territoire
  - De nombreux parents qui ne font pas garder leurs enfants
- } ○ Risque d'isolement et sentiment d'isolement existant  
○ Peu d'expérience de socialisation

#### 2 - Des professionnels qui notent des besoins en prévention

- Des enfants en « souffrance », des parents en demande de soutien
- Entrée à l'école maternelle parfois compliquée
- Des entrées en Halte Garderie proposées aux parents pour que leurs enfants fassent l'expérience de la socialisation ou bénéficient d'un environnement plus stimulant.
- Des parents qui viennent sur les ateliers des Relais Assistantes Maternelles car ils se sentent isolés et recherchent un lieu pour les parents et les enfants

#### 3 -Une expérience positive sur le territoire : Les ateliers parents-enfants (Janv 2012-Juin 2014)

- Ateliers en partenariat
- Fréquentation soutenue : 47 familles différentes, 83 enfants.
- Impact positif sur les relations parents enfants : réassurance, changement de comportement des enfants, des parents... ainsi que sur le lien social, la socialisation et l'estime de soi

#### 4 - Absence de lieux spécifiques parents-jeunes enfants sur le territoire

- Le LAEP le plus proche de Gisors se trouve à plus de 20mn de route (St Clair sur Epte -95). De plus, le diagnostic a montré de grosses difficultés de mobilité sur le territoire.

### **Sur le site d'Etrepagny (projet initialement développé par l'ex CCCE) :**

Depuis 2005, différents types d'accueil visant les parents ont été proposés au RAM, bien que ces actions « parentalité » ne rentrent pas dans les missions des RAM.

Aucun lieu d'accueil pour les parents et enfants n'existait sur le territoire et les familles se sont tournées vers les ateliers ludiques du ram afin de participer aux temps d'éveil.

La participation et l'organisation de cette action ont varié d'une année sur l'autre.

2010 : 27 parents	2013 : 18
2011 : 21	2014 : 20
2012 : 21	2015 : 30

Du fait de ces éléments, et compte tenu de la réhabilitation du couvent des Dominicaines, il a été acté en 2012, le projet d'ouverture d'un LAEP avec une salle dédiée.

Le Laep le plus proche d'Etrepagny est également celui de St Clair sur Epte (95) à un peu moins de 20 mn d'Etrepagny.

**Le projet global avec les deux sites (aujourd'hui porté par la CdC Vexin Normand) :**

Du fait de la fusion en Janvier 2017 entre la Communauté de communes Gisors Epte Levrière et la Communauté de communes du canton d'Etrepagny, la compétence LAEP – site Etrepagny- a été transférée au nouveau Epci Vexin Normand.

En Février 2017, et sous impulsion de la Caf, il a été présenté aux élus de la Ville de Gisors et de la Communauté de communes Vexin Normand, le projet LAEP du groupe de travail (projet site de Gisors). A l'issue de cette réunion, les élus ont acté la nécessité de porter ce projet à l'échelle communautaire aussi sur le site de Gisors. Cette prise de compétence a été actée par délibération en Septembre 2017 pour un projet sur 2 sites.

**Type de relations partenariales du Laep sur le territoire**

Lien avec le coordinateur Petite Enfance :

La coordination Petite Enfance est portée par la Communauté de communes Vexin Normand qui est aussi le pilote du projet.

Place du LAEP sur le territoire :

Le LAEP piloté par la Communauté de communes Vexin Normand, en partenariat avec le CCAS de Gisors pour la coordination, s'adresse aux enfants et aux parents habitant à moins de 20mn de Gisors et d'Etrepagny. Cela comprend aussi des villages de l'Oise et du Val d'Oise.

Quel partenariat ?

Partenaires du LAEP	Concertation	Partenariat d'action	Partenariat financier
CD 27 (Service de Protection Maternelle et Infantile)	X	X	X (mise à disposition)
Caf 27	X	X	X
Collectivité(s) locale(s) : CCAS Gisors (Centre Social) Ville de Gisors (Service Petite Enfance)	X	X	X (mise à disposition agents et locaux)
Hôpital de Navarre (CMP enfant de Gisors)	X	X	X (mise à disposition)
Association(s) locale(s) Veni Vedi Ludi Espace de Vie Social Longchamps		X (vacations)	
Autre(s) partenaire(s) <i>Précisez : .....</i>			

## Fiche 4 : Projet du Lieu d'Accueil Enfants Parents

### **Objectifs et nature de l'activité des Laep**

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque Laep, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

### **Axe(s) prioritaire(s) retenu(s) :**

Soutenir la relation parents-enfants suivant les principes suivants :

- La bienveillance : non jugement, empathie, disponibilité
- Vivre l'instant présent dans l'écoute, la parole et l'observation
- Le respect de chacun dans sa singularité
- La convivialité

### **Objectif(s) général(aux) :**

- Soutenir les parents dans leur fonction parentale
- Conforter et prendre soin de la relation parents-enfants
- Permettre une socialisation progressive de l'enfant
- Rompre l'isolement social
- Diversifier l'offre petite enfance sur le territoire

### **Objectif(s) opérationnel(s) :**

Les accueillants, formés à l'écoute :

- accueillent les familles
- créent et garantissent un cadre convivial et sécurisant
- soutiennent la relation parents-enfants

L'enfant, avec la présence rassurante de l'adulte qui l'accompagne :

- rencontre d'autres enfants et partage des moments de jeux
- fait progressivement l'expérience de la séparation
- se prépare en douceur à l'entrée en crèche, à l'école...
- découvre les règles de la vie en société.

Les parents peuvent:

- jouer avec leur enfant
- découvrir leur enfant avec d'autres enfants et avec d'autres adultes
- échanger leurs expériences de futurs parents et de parents
- se rencontrer, faire une pause
- être accompagnés dans la séparation parents-enfants

**Résultat(s) attendu(s):**

- Par rapport à la personne
  - Bien-être du binôme parents enfants
- Pour le territoire
  - Plus de facilité d'entrée à la maternelle
  - Des relations parents-enfants plus apaisées (« prévenir l'apparition de symptômes »)
  - Un sentiment d'isolement des familles en baisse

**Question(s) évaluative(s) retenue(s) :**

- Comment le LAEP a-t-il soutenu la relation parents enfants ?
- En quoi la posture des accueillants a-t-elle été un facteur favorisant ?
- Les parents et les partenaires se sont-ils appropriés le LAEP ?

**Critère(s) d'évaluation :**

- Fréquentation du Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Satisfaction des participants
- Evolution des relations parents enfants

**Indicateur(s) d'évaluation :**

- Fiche de suivi de fréquentation (anonyme ; nombre d'enfants ; âge des enfants ; type d'adulte accompagnant)
- Fiche d'observation (remplie en débriefing après chaque accueil, puis reprise en réunion d'équipe ; observation de la satisfaction ; observation de l'évolution des relations parents enfants, socialisation des enfants ; circulation de la parole, maîtrise de la neutralité et de la confidentialité, liens entre les parents)
- Avis des accueillants et des partenaires sur le fonctionnement, l'impact...

## Annexe 1 : Note méthodologique relative à l'élaboration, au bilan et à l'évaluation des projets Laep

### L'élaboration du projet du Laep:

#### Éléments administratifs incontournables :

- La prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants Parents » est versée aux gestionnaires de la structure à condition que celle-ci bénéficie d'un agrément accordé par le Comité technique de la Caf sur présentation du projet du Laep.

Le montant de la Ps couvre 30% du prix de revient sur la base du nombre d'heures d'ouverture annuelle au public, auquel s'ajoutent les heures d'organisation de l'activité, dans la limite d'un prix plafond.

La formule de calcul de la Ps est la suivante :

**Ps= 30 % du prix de revient, dans la limite du prix plafond, multiplié par le nombre d'heures de fonctionnement.**

Le **nombre d'heures annuelles de fonctionnement** est l'addition des :

- ✓ heures d'ouverture du service au public pour l'accueil enfants et parents ;
- ✓ heures d'organisation de l'activité dans la limite de 50% du nombre d'heures annuelles d'ouverture du service au public.

Les **heures d'organisation** de l'activité comportent les heures dédiées :

- ✓ à la préparation, rangement, debriefing des séances ;
- ✓ au temps de déplacement en cas d'itinérance du Laep ;
- ✓ au temps d'analyse de la pratique ou de supervision ;
- ✓ au temps de réunion d'équipe et de travail en réseau.

**Pour élaborer le projet du Laep, il est proposé que le référent du Laep s'appuie sur la présente trame et renseigne les fiches 1 à 4 en concertation avec le coordonnateur Enfance Jeunesse du territoire.**

### **Le bilan de l'activité du Laep :**

#### Éléments administratifs incontournables :

- La Caf de l'Eure transmet au 31 janvier aux gestionnaires de Laep du département une fiche statistique à renseigner pour le 31 mars de l'année en cours
- Dans le courant du mois de janvier, la Caf de l'Eure effectue un appel de pièces administratives à destination de l'ensemble des gestionnaires de Laep du département. Cet appel de pièces concerne les justificatifs suivants :
  - ✓ le rapport d'activité du Laep pour l'année n-1,
  - ✓ le compte de résultat de l'année n-1
  - ✓ diverses pièces justificatives
- Les coordonnateurs Enfance Jeunesse du département produisent et transmettent un bilan annuel synthétique de l'ensemble des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse à la Caf de l'Eure pour le 31 mars de l'année afin que celle-ci puisse liquider la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ).
- Les coordonnateurs Enfance Jeunesse organisent chaque année un temps d'animation appelé « **réunion bilan du Cej** » rassemblant des acteurs de l'enfance et de la jeunesse du territoire.
- Suite à cette réunion bilan, la Caf de l'Eure transmet avant le 15 mai un « **bilan annuel partagé du Cej** » aux Collectivités territoriales signataires.

**Pour harmoniser les rapports d'activité transmis par les Laep du département et pour que la Caf de l'Eure puisse disposer de données statistiques fiables et comparables, il est proposé aux Responsables de Laep de transmettre à la Caf de l'Eure la fiche 6 de la présente trame dûment complétée pour le 31 mars de l'année en cours.**

**Pour harmoniser les bilans annuels synthétiques des Cej, il est proposé que les fiches 5 et 6 de la présente trame servent de support au coordonnateur Enfance Jeunesse.**

### **L'évaluation du projet du Laep :**

**Le responsable du Laep et le coordonnateur Petite Enfance réalisent un rapport d'évaluation du projet du Laep en s'appuyant sur les fiches 5 et 6 (rapport annuel d'activité du LAEP) renseignées sur la durée de l'agrément (4 années maximum) ainsi que sur la(les) question(s) évaluative(s) retenue(s) pour l'évaluation du projet du LAEP**

## Annexe 2 : Exemples de questions évaluatives

### **Exemples de critères et de questions évaluatives relatives aux projets des Laep**

#### **PERTINENCE :**

*Le projet du LAEP contribue-t-il à améliorer la couverture des besoins repérés dans le cadre des diagnostics réalisés sur le territoire en matière de soutien à la fonction parentale ?*

- ❖ En quoi l'offre en matière de soutien à la fonction parentale développée par le LAEP sur le territoire est-elle adaptée à la demande des parents accueillis ?
- ❖ Comment le LAEP recense-t-il les demandes des parents ?

#### **COHERENCE :**

*Quelle articulation entre le projet du LAEP et les autres projets développés sur le territoire (Cej / projet du centre social / projet familles-parentalité / Projet Éducatif Local / Projet Social de Territoire / etc.) ?*

- ❖ Le projet du LAEP s'inscrit-il dans les orientations prioritaires du Cej / du centre social / du Projet Éducatif Local / du Projet Social de Territoire / etc. ?
- ❖ Quel(s) relation(s) l'équipe du LAEP (professionnels et bénévoles) entretient-elle avec le centre social et/ou les structures porteuses d'actions financées dans le cadre du REAAP et/ou le coordonnateur Enfance Jeunesse et/ou les structures d'accueil de la petite enfance du territoire ?
- ❖ Comment le LAEP et les acteurs locaux contribuent-ils à développer une continuité éducative sur le territoire ?

#### **EFFICACITE :**

*Le projet du LAEP atteint-il ses objectifs généraux et ses résultats attendus initiaux ?*

- ❖ Quel sont les objectifs généraux atteints et non atteints ?
- ❖ Quels sont les résultats initiaux atteints et non atteints ?
- ❖ Comment l'équipe du LAEP explique-t-elle ce niveau d'atteinte ?

#### **EFFICIENCE :**

*Le projet du LAEP dispose-t-il de l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en œuvre ?*

- ❖ Comment ces moyens sont-ils répartis ?
- ❖ Quels sont les moyens manquants ?
- ❖ Les actions développées par le LAEP sont-elles financées par des dispositifs (Cej, REAAP, etc.) et/ou des fonds propres (Caf de l'Eure, subventions municipales, etc.) ?

#### **PERFORMANCE :**

*Les résultats du projet LAEP sont-ils en adéquation avec les moyens mobilisés et les objectifs visés ?*

- ❖ En quoi ces moyens sont-ils adaptés ?
- ❖ En quoi ces moyens sont-ils inadaptés ?

#### **IMPACT :**

*Le projet du LAEP entraîne-t-il des changements observables sur le territoire en matière de relations parents enfants ?*

- ❖ De quelle nature sont ces changements ?
- ❖ En quoi sont-ils liés à la mise en œuvre du projet LAEP ?

**Etc.**

### **ANNEXE 3 :**

#### **CHARTRE DE L'ACCUEILLANT**

*Document définissant les compétences (savoir être et savoir-faire) et les devoirs de l'accueillant (les responsabilités). C'est une proposition faite aux lieux d'accueil parents enfants qui peuvent en faire un outil de réflexion. Il peut être un indicateur d'une « éthique », base des « postures » à tenir notamment pour les nouveaux accueillants. Il peut aider à définir la fonction d'accueillant et ainsi différencier d'autres formes de travail.*

*Les accueillants doivent avoir une connaissance de la petite enfance et être formés à l'écoute.*

#### **Les accueillants doivent être en mesure de :**

Accueillir de façon chaleureuse et empathique.

Être à l'écoute, attentif à l'Autre.

Faire preuve de discrétion, respecter la confidentialité.

Créer un climat de confiance et de sécurité, ainsi qu'une atmosphère permettant un échange convivial.

Favoriser les liens parent-enfant, les aider à vivre l'expérience de la distance.

Accompagner à la séparation parents-enfants qui permet la socialisation.

Ne pas se substituer aux parents.

Reconnaître les capacités individuelles des enfants et les compétences des parents.

Rassurer les parents sur leur capacité à assurer leur fonction parentale.

Favoriser les relations inter-individuelles et collectives afin de rompre l'isolement.

Favoriser une communication non-violente.

Valoriser l'autorité des parents et leur rappeler leurs responsabilités dans le lieu.

Porter intérêt aux représentations culturelles de chaque accueilli.

Reconnaître l'enfant et l'adulte dans leurs spécificités culturelles, sociales et familiales.

Offrir un espace de transition entre les codes familiaux et les codes sociaux, permettre à chacun de les repérer et de s'en saisir.

Informier et éventuellement orienter les parents.

Être garant des règles du lieu et reposer le cadre en cas de conflits interpersonnels.

*D'autre part, les accueillants acceptent de participer à des temps de supervision et/ou d'analyse de la pratique et de se former dans l'exercice de leur fonction d'accueillant. Ils s'engagent à participer à la vie de l'équipe et respecter les modalités d'organisation proposée. Les situations de maltraitance renvoient l'accueillant à ses responsabilités citoyennes. L'accueillant a un devoir de réserve à l'égard de sa vie privée.*

**La Communauté de Communes du Vexin Normand  
recherche**

**Un superviseur**

**pour son Lieu d'Accueil Enfants-Parents  
(Gisors – Etrepagny)**

**Profil :**

Psychologue ou Psychanalyste.

Expérience supervision d'accueillants en LAEP indispensable.

Expérience accueillant en LAEP et/ou accompagnement à la fonction parentale souhaité.

**Missions :**

- Accompagne les accueillants dans leur posture en lien avec les enjeux du LAEP.
- Aide les accueillants à réfléchir sur leur pratique, à se questionner et à donner du sens.
- Permet aux accueillants de prendre du recul par rapport aux situations difficiles dans les deux lieux d'accueils.

**Conditions de travail :**

4 à 6 séances d'1H30 heure par an.

Un engagement sur une année complète est souhaité.

Disponibilité : jeudi après-midi.

Remboursement des frais de déplacements (sur justificatifs).

Groupe d'environ 10 accueillants.

**Lieu de travail :**

Gisors et/ou Etrepagny.